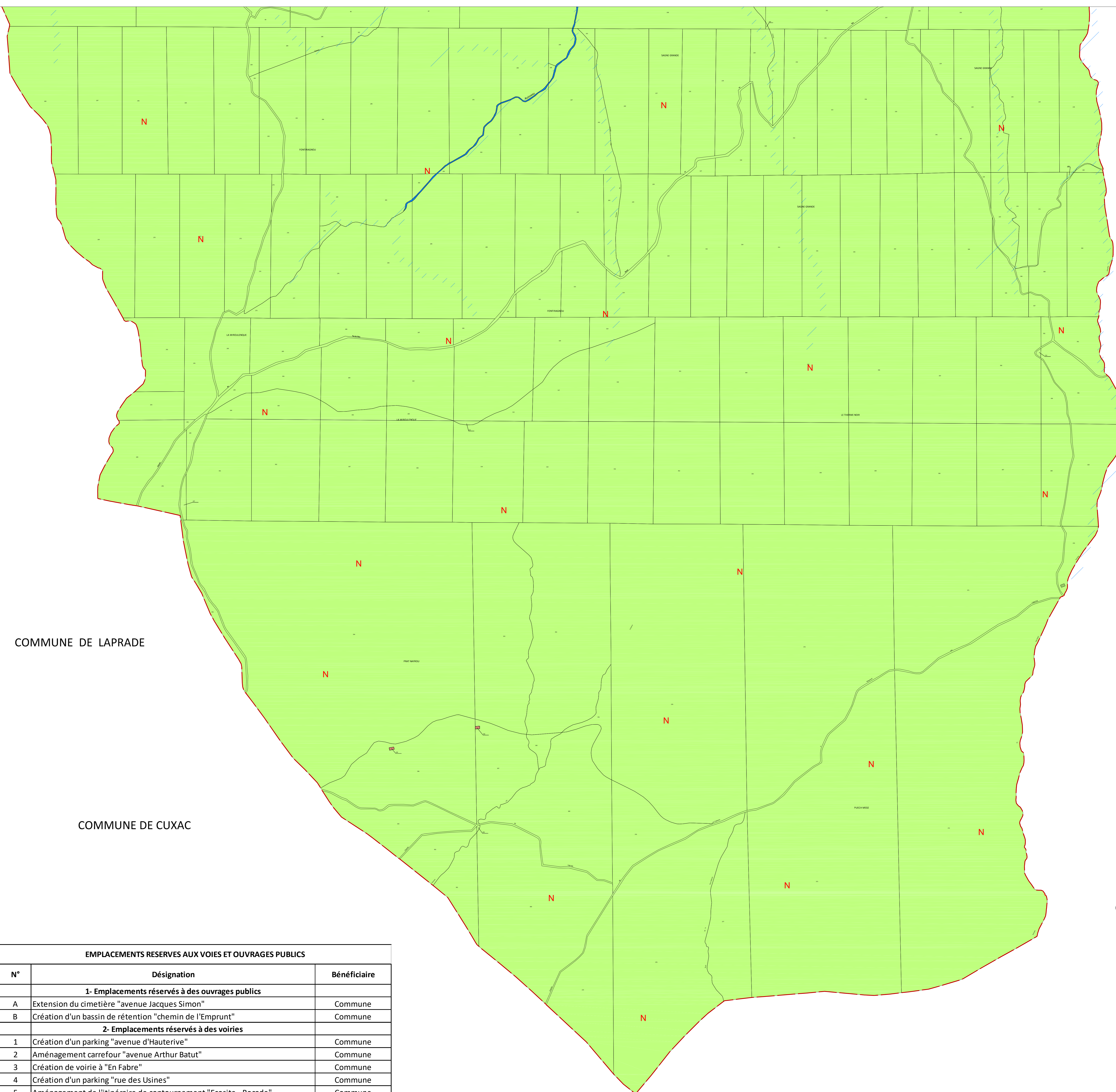


LEGENDE

- U1 Centre ville historique et coeurs de hameaux
- U2 Extensions du centre ville et des coeurs de hameaux
- U3 Zone d'habitat diffus
- UE Zone réservée aux équipements d'intérêt collectif
- UL Zone réservée aux équipements de loisirs, de sports et de tourisme
- UX Zone d'activités existante : artisanat, commerce, industrie et services
- UZ Zone d'Aménagement Concerté du "Causse"
- AU Zone à urbaniser (court terme) à vocation d'habitat
- AUX Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- AUXE Zone d'Aménagement Concerté du "Ecosite"
- 2AU Zone à urbaniser (long terme)
- N Zone naturelle à préserver au titre des paysages ou de l'environnement
- A Zone agricole à protéger en raison du potentiel agronomique et économique des terres
- Emplacements réservés
- Secteurs soumis aux PPRI
- ★ Élément paysager à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- ★ Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Réservoirs de biodiversité :
 - Continuité écologique à maintenir ou à remettre en état
 - Espace Boisé Classé



COMMUNE DE LAPRADE

COMMUNE DE CUXAC

COMMUNE D'AIGUEFONDE

COMMUNE DE MAZAMET

COMMUNE DE MARTYS



DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE LABRUGUIERE

REGLEMENT
5.2 - DOCUMENTS GRAPHIQUES
PARTIE SUD - 3/3
 ECHELLE : 1/5 000

REVISION 1			
Arrêté	Enquête Publique	Approuvé	
28 juin 2018	13 novembre 2018	14 décembre 2018	27 juin 2019

EMPLACEMENTS RESERVES AUX VOIES ET OUVRAGES PUBLICS		
N°	Désignation	Bénéficiaire
1- Emplacements réservés à des ouvrages publics		
A	Extension du cimetière "avenue Jacques Simon"	Commune
B	Création d'un bassin de rétention "chemin de l'Emprunt"	Commune
2- Emplacements réservés à des voiries		
1	Création d'un parking "avenue d'Hauterive"	Commune
2	Aménagement carrefour "avenue Arthur Batut"	Commune
3	Création de voirie à "En Fabre"	Commune
4	Création d'un parking "rue des Usines"	Commune
5	Aménagement de l'itinéraire de contournement "Ecosite - Rocade"	Commune
6	Création d'un parking à "Aupillac" et d'un Point d'Eau incendie	Commune
7	Emplacement réservé pour mixité sociale article L.151-41 du CU	Commune